

## Réunion Évaluation au MESR 08/01/13

Présents : cabinet (7 membres), organismes (CNRS, INSERM, INRA, INRIA, CEA, IRSTEA), AERES(2), CPU, CPCNU, CPCN, Organisations syndicales invitées avec des délégations de taille variable (SNCS, SNESUP(2), SNTRS, FercSup, SGEN(3), SupRecherche(3), SupAutonome, QSF, SNPTEES)

Il s'agissait d'une « réunion informelle » convoquée par le cabinet à la suite d'une demande conjointe de la CPCNU et CPCN d'une table ronde sur l'évaluation des unités.

Quatre questions ont été ciblées par le cabinet :

- les objectifs de l'évaluation
- l'articulation entre les évaluations des unités, des établissements et des personnels
- les exigences internationales
- le rôle de la structure d'évaluation

La réunion s'est déroulée selon un unique tour de table dont l'ordre fut fixé par le cabinet.

En introduction, la CPCNU et la CPCN ont précisé qu'à la suite des Assises, le constat d'un désaccord sur le sujet de l'évaluation – et notamment de l'AERES- entre les différents acteurs de l'ESR, les amenait à demander au MESR de conduire une concertation sur ce sujet.

Les signaux confus du MESR sur le sujet (« remplacer » l'AERES puis « transformer » l'AERES) doivent être clarifiés.

L'AERES a rappelé la difficulté de l'évaluation due à la diversité des équipes à évaluer (UMR, EA, TGIR, RTRA, etc.), leur mixité (2 tutelles ou plus ), la pluridisciplinarité, le lien Formation-Recherche etc. Elle a rappelé également son souci de « transparence », « d'indépendance », et « d'homogénéité des évaluations ». Elle a indiqué sa volonté de simplifier les dossiers d'évaluation (réduction du volume, suppression des fiches individuelles, évaluation de la dynamique des projets au lieu d'un seul bilan). Elle propose un cadre méthodologique national en trois points :

- si les établissements ont des instances d'évaluation spécifiques, l'AERES intervient pour valider le processus d'évaluation. Sinon, l'AERES est l'évaluateur.
- Renforcer la présence des membres du CNU et du Comité National dans les comités de visite, et prendre le CNU et le Comité National comme vivier d'experts.
- Améliorer la transparence : appel à candidature avec CV etc. pour nommer les experts (durée de 2 ans, renouvelable une fois).

Les organismes (CNRS, INSERM, INRA, CEA, INRIA, etc.) considèrent l'évaluation comme un outil de « pilotage » de leurs dispositifs scientifiques afin d'améliorer la qualité de la production scientifique. Ces évaluations peuvent être conduites en interne (c'était le cas du CNRS avec le Comité National, de l'INRIA avec une procédure propre, de nombreuses unités INSERM, etc...). D'autres préfèrent une instance d'évaluation externe (INRA, CEA).

Tous s'accordent à ne pas vouloir donner de publicité au résultat de l'évaluation (la communication des avis à destination des équipes et des directions est suffisante).

.../...

.../...

La CPU et la CDEFI ont ajouté l'importance de l'évaluation régulière des unités ET des formations dans un processus global puisque les formations sont adossées à des unités (les masters en particulier). Il doit y avoir unicité (quelle que soit la tutelle) mais pas uniformité du processus d'évaluation (tenir compte des spécificités disciplinaires par exemple).

Tout le monde plaide pour l'indépendance, la transparence.

Les organisations syndicales rappellent l'histoire de l'AERES (notamment sa création dans un contexte de volonté de transformation des organismes d'opérateurs de recherche en agences de moyens) et pointent le nouveau discours de l'AERES. Après 5 ans d'arrogance, quelle crédibilité apporter à cette nouvelle attitude ? Est elle de circonstance ?

Les problèmes de fond restent : quelle indépendance vis à vis du MESR (quand on sait que les membres sont tous nommés, quand on voit le changement de ton très récent) ? Le SNESUP a insisté sur le fait que la communauté universitaire et scientifique n'accorde aucune confiance à cette agence (experts nommés, réunions de restitution opaques, étroitesse du vivier d'experts, notations, etc.), alors que la communauté possède des instances légitimes, majoritairement constituées d'élus-e-s comme le CNU et le Comité National.

La question de savoir si figure parmi les missions des établissements l'évaluation, en tant qu'outil de prospective scientifique est reposée. Cela était le cas pour le CNRS par exemple.

Les aspects chronophages des évaluations, souvent pléthoriques et redondantes, par une instance bureaucratique ont été également rappelés. Les chercheurs et enseignants-chercheurs doivent pouvoir consacrer leur temps à leurs tâches principales (recherche et formation).

La nécessaire remise à plat (Sup Autonome) ou suppression (SNCS, SNESUP, SNTRS, FercSup, SGEN) de l'AERES est exigée (excepté l'UNSA). La légitimité du CNU et du Comité National est rappelée avec insistance (SNCS, SNESUP, SNTRS, FercSup, SGEN, SupAutonome, QSF) .

Enfin le SNESUP et la CGT ont souligné l'aspect positif de l'effet « mémoire » lié à la durée des mandats du CNU et du Comité National avec le tuilage entre anciens élus et nouveaux élus pour évaluer des dynamiques scientifiques et dépasser des bilans ponctuels.

Le point de l'évaluation des formations a seulement été évoqué : la CPU et de la CDEFI ont redit son importance ; le SNESUP a rappelé la nécessité d'un cadre national d'évaluation dont les critères pourraient être fixés par le CNESER.

Le point du suivi des carrières des personnels n'a été évoqué qu'au travers de la nécessaire évaluation conjointe du cadre de travail (unités de recherche, unités de formation) pour que tous les aspects et conditions de travail des personnels soient pris en compte.

La réunion s'est terminée par les propositions de la CPCNU et de la CPCN sur l'évaluation des unités de recherche : création d'une autorité indépendante d'évaluation, chargée de la validation des procédures d'évaluation et de l'organisation des comités de visite des unités de recherche. Le Comité National et le CNU conduisent l'évaluation et ont en particulier la responsabilité de composer les comités d'évaluation.

Le MESR n'aura apporté aucune information quant à une éventuelle suite de cette réunion, ni quant à l'Autorité Administrative Indépendante à peine présentée lors de la réunion du 19 décembre 2012, ni quant aux intentions de la Ministre vis à vis de l'AERES.

---

**Syndicat National de l'Enseignement Supérieur — FSU**

**78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 — PARIS**

**Tél. : 01. 44. 79. 96. 21. — Fax : 01. 42. 46. 26. 56.**